

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

### OBJET

**Dispositif Aquapass :**  
partenariat tarifaire pour  
l'accès à la piscine des  
Rougeaux avec la  
commune de Balloy

N° D\_90\_2025 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROU, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROU, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

DATE  
D'AFFICHAGE

**26 juin 2025**

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

La ville propose le dispositif Aquapass aux communes du bassin de vie de Montereau.

Une convention est établie pour une durée d'un an renouvelable avec les communes participant à ce dispositif, permettant ainsi de faire bénéficier leurs administrés de l'accès à l'équipement nautique, au même tarif que les Monterelais.

La commune de Balloy souhaiterait pouvoir intégrer le dispositif Aquapass pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Pendant toute la durée de la convention, la ville de Montereau facturera à la commune la différence de prix par habitant, entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur pour l'accès à la Piscine des Rougeaux, sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2025

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat tarifaire avec la ville de Balloy.

